



Strasbourg, le 18 mars 2008

DH-PR(2008)001

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**COMITE D'EXPERTS POUR L'AMELIORATION
DES PROCEDURES DE PROTECTION
DES DROITS DE L'HOMME
(DH-PR)**

RAPPORT

63^e réunion

Strasbourg, 5-7 mars 2008

Introduction

1. Le Comité d'experts pour l'amélioration des procédures de protection des droits de l'homme (DH-PR) a tenu sa 63^e réunion à Strasbourg du 5 au 7 mars 2008. La réunion a été présidée par M Vit SCHORM (République Tchèque). La liste de participants figure à l'Annexe I et l'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, à l'Annexe II.

Groupe A – Travaux en cours

2. Le Président fait rapport de la récente réunion du Bureau du CDDH (Paris, 28-29 février 2008)¹. Il informe en particulier des discussions relatives au Groupe A, dont la 4^e réunion prévue pour les 4-6 février 2008 a malheureusement dû être reportée du fait que les documents attendus du Service de l'exécution des arrêts de la Cour n'ont pas pu être élaborés. Le Bureau a conclu qu'il était souhaitable que le mandat de ce Groupe soit prolongé jusqu'à fin 2008, afin qu'il puisse finaliser ses travaux en tenant deux réunions supplémentaires en juin et septembre 2008, avant lesquelles le Service de l'Exécution a promis de fournir les documents attendus. Le Secrétariat précise que les documents en question concernent les indicateurs objectifs pour déceler des situations de lenteur ou de négligence dans l'exécution et un inventaire des outils existants au sein du Comité des Ministres pour y faire face.

Groupe B - Examen de la mise en œuvre des trois recommandations «prioritaires »

3. Suite à la 10^e réunion de son Groupe de travail B, le DH-PR poursuit l'examen des projets de notes de suivi élaborées par ses rapporteurs sur les trois recommandations prioritaires, à savoir la Recommandation Rec(2004)6 sur l'amélioration des recours internes, la Recommandation Rec(2000)2 sur le réexamen ou la réouverture de certaines affaires et la Recommandation Rec(2004)5 sur la vérification de la compatibilité avec les normes de la Convention. Après une discussion longue et détaillée, les trois notes de suivi sont adoptées telles qu'elles figurent aux Annexes IV, V et VI du projet de rapport d'activité adopté durant la réunion, qui figure à l'Addendum du présent rapport.

4. Une question qui fait l'objet d'un débat particulier est la proposition, faite par le rapporteur de la Recommandation (2004)6, de répéter dans la note de suivi respective une conclusion spécifique déjà prise en avril 2006, à savoir l'élaboration par le Secrétariat d'un manuel contenant des bonnes pratiques des Etats membres visant à garantir la pleine conformité avec les exigences de l'article 13 de la Convention². Tandis que quelques délégations estiment qu'un tel manuel pourrait être utile, d'autres considèrent qu'il apporterait peu à l'exercice de suivi actuel, qui tendait explicitement à produire des listes non exhaustives d'exemples de bonnes pratiques, en vue de permettre aux Etats d'améliorer leur mise en œuvre des recommandations. Ces dernières délégations estiment également que, dans ces circonstances, une telle tâche imposerait une charge de travail disproportionnée au Secrétariat, qui dispose de ressources très limitées. Le DH-PR décide donc d'omettre la proposition dans le projet de note de suivi adopté mais de laisser au CDDH la décision de l'inclure ou non dans la note de suivi définitive, les discussions du DH-PR étant reflétées dans le rapport de réunion.

¹ Voir le rapport de réunion dans le document CDDH-BU(2008)001.

² Voir le document CDDH(2006)008 Addendum I, § 4.

Projet de rapport d'activité

5. Le DH-PR porte ensuite son attention sur l'adoption du projet de rapport d'activité. Au terme de longues discussions approfondies, le DH-PR adopte le projet de rapport d'activité.³

6. En particulier, le DH-PR procède à un long débat sur ses éventuelles activités futures, en prenant en compte les conclusions pertinentes du Bureau du CDDH. Sans vouloir préjuger des discussions qui se tiendront au CDDH, il estime cependant important pour lui de réfléchir à son mandat actuel, les activités qu'il a accomplies et les progrès qu'il a réalisés, et, sur la base de ses expériences et attentes, de présenter des propositions pour d'éventuelles activités futures. Il décide donc d'inclure les idées suivantes dans son rapport de réunion en tant que matière à réflexion pour les délibérations du CDDH sur ces questions.

7. S'agissant du Groupe A, le DH-PR estime qu'il pourrait poursuivre ses travaux inachevés sur l'exécution des arrêts sur la base des deux documents attendus du Service de l'exécution des arrêts⁴. A cette fin, il pourrait tenir d'autres réunions en 2008 suite à la production de chacun des documents. Cela permettrait subséquemment au DH-PR de proposer des mesures concrètes sur ces questions que le CDDH pourrait soumettre aux Délégués des Ministres avant la fin de l'année. Afin que cela puisse se faire, le CDDH devrait cependant solliciter des Délégués des Ministres une prolongation du mandat du Groupe A jusqu'à la fin de l'année 2008, le mandat actuel du Groupe A expirant le 30 avril 2008.

8. Même si le Groupe B a à présent rempli son mandat, le DH-PR pourrait conserver la responsabilité du « volet national de la réforme ». Dans ce contexte, le Secrétariat pourrait mettre à jour les compilations d'informations concernant la mise en œuvre des recommandations pertinentes, sur la base des informations soumises par les Etats membres en cas de développements internes significatifs. Les instruments eux-mêmes, ainsi que les compilations et les notes de suivi sur la mise en œuvre, pourraient être rendus accessibles sur un site web consacré à la question plus large des activités du CDDH sur la réforme du système de la Convention.

9. Le CDDH pourrait proposer que le communiqué de la session ministérielle du Comité des Ministres de mai 2008 fasse non seulement état du rapport, mais également :

- (i) invite tous les Etats membres à mettre en œuvre les bonnes pratiques identifiées ;
- (ii) se félicite du fait que, sur certains aspects du suivi, le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe serait prêt à continuer ses travaux ;
- (iv) prend note avec intérêt des conclusions du Séminaire sur le rôle des agents du gouvernement (Bratislava, avril 2008) ; et
- (v) prend note avec intérêt de la tenue prochaine d'un Colloque « vers une mise en œuvre plus efficace de la Convention au niveau national » (Stockholm, juin 2008).

10. Il y a de nombreux domaines dans lesquels le DH-PR pourrait aider le CDDH en le déchargeant de son mandat. Il pourrait envisager des présentations et propositions pour ses activités futures. Il pourrait également faire une contribution subséquente aux conclusions tirées par le DH-S-GDR concernant la réforme du système de la Convention.

³ Voir l'Addendum du présent rapport.

⁴ Voir § 4 ci-dessus.

Annexe I

Liste des participants

ALBANIA / ALBANIE

Ms Sulea MENERI, Government Agent, Ministry of Foreign Affairs, str “Zhan D’Arc” no. 6, TIRANA

ANDORRA / ANDORRE

Apologised / Excusé

ARMENIA / ARMENIE

Ms Narine MATOSYAN, Second Secretary of the International Treaties Desk, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs, Republic Square, Government House 2, YEREVAN 375010

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Sigrid ZEICHEN, Division for International Affairs and General Administrative Affairs, Federal Chancellery, Dpt. V/A/5, Constitutional Service, Ballhausplatz 2, 1010 WIEN

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Ms Saadat NOVRUZOVA, Adviser of the human protection section, Department of work with law enforcement agencies, Executive Office of the President of the Republic of Azerbaijan, Prezident Sarayi, 19, Istiglaliyyat Street, AZ-1066 BAKU

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Isabelle NIEDLISPACHER Attaché au Service des Droits de l’Homme, Service Public Fédéral Justice, Service des droits de l’homme, Boulevard de Waterloo 115, B-1000 BRUXELLES

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Ms Monika MIJIĆ, Government Agent, Office of the Government Agent, Ministry for Human Rights and Refugees, Kulovića 4, 71 000 SARAJEVO

BULGARIA / BULGARIE

Mr Andrey TEHOV, Director, Human Rights and International Humanitarian Organisations, Ministry of Foreign Affairs, 2 Alexander Zhendov Str., 1113 SOFIA

CROATIA / CROATIE

Mr Domagoj MARIČIĆ, Head of the Department for the Representation before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice, Dalmatinska 1, ZAGREB

CYPRUS / CHYPRE

Ms Maro CLERIDES-TSIAPPAS, Government Agent Representative, Senior Counsel for the Republic in Charge of Individual Rights/Freedoms (International Aspect), Legal Service of the Republic of Cyprus, Appelli Street, CY – 1403 NICOSIA

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Vit SCHORM, Chairperson of the DH-PR/ Président du DH-PR, Government Agent, Ministry of Justice, Vyšehradská 16, 128 10 PRAHA 2

Mr Peter KONUPKA, Office of the Government Agent, Ministry of Justice, Vyšehradská 16, 128 10 PRAHA 2

DENMARK / DANEMARK

Ms Camilla LANGERGAARD, Head of Section, Ministry of Justice, Slotsholmsgade 10, DK - 1216 COPENHAGEN K

ESTONIA / ESTONIE

Ms Mai HION, Director of Human Rights Division, Ministry of Foreign Affairs, Islandi Valjak 1, 15049 TALLINN

FINLAND / FINLANDE

Mr Arto KOSONEN, Government Agent, Director of the Unit for Human Right Courts and Conventions, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs, P.O. Box 176, SF-00161 HELSINKI

FRANCE

Mme Marie SIRINELLI, Rédactrice à la Sous-direction des droits de l'homme, Direction des affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères, DJ/HOM, 57 Boulevard des Invalides, F-75007 PARIS

GEORGIA/GEORGIE

Mr David TOMADZE, Government Agent, Councilor of the International Law department, Ministry of Justice, 0146 TBILISI

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Hans-Jörg BEHRENS, Permanent Deputy Agent for Human Rights, Bundesministerium der Justiz, Mohrenstr. 37, 10117 BERLIN

GREECE / GRECE

Ms Eleni KYRIAKOPOULOU, Permanent Representation of Greece to the Council of Europe, Diplomat, Second Secretary, 21, Place Broglie, 67000 STRASBOURG

HUNGARY / HONGRIE

Mr Lipot HÖLTZL, Head of Department, Agent of the Government, Ministry of Justice and Law Enforcement, Kossuth tér 4., H-1055 BUDAPEST

ICELAND / ISLANDE

Ms Pálina RUNARSDOTTIR, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Iceland to the Council of Europe, 16, allée Spach, 67000 STRASBOURG

IRELAND / IRLANDE

Mr Peter WHITE, Assistant Legal Adviser, Department of Foreign Affairs, Hainault House, 69-71 St Stephen's Green, DUBLIN 2

ITALY / ITALIE

Mr Vincenzo SANTORO, Judge in a military Court of Appeal, Ministry of Justice, Legal Affairs and Human Rights, Via Arenula, 70 – 00186 ROMA

Mr Giuseppe ALBENZIO, States's lawyer, Department on Legislative Legal Affairs (Presidency of the Cabinet of Ministers), Via dei Portoghesi 12, 00186 ROMA

LATVIA / LETTONIE

Ms Ieva BILMANE, Deputy Director of Legal Department, Head of International Law Division, of the Ministry of Foreign Affairs, Valdemara Str. 3, RIGA Lv-1395

LIECHTENSTEIN

Apologised/Excusé

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Elvyra BALTUTYTĖ, Agent of the Government of the Republic of Lithuania to the European Court of Human Rights, Ministry of Justice, Gedimino str. 30/1, LT-01104 VILNIUS

LUXEMBOURG

Mme Andrée CLEMANG, Conseiller de direction 1ère classe, Ministère de la Justice, 13, rue Erasme, C.A.P. W., L-2934 Luxembourg

MALTA / MALTE

Apologised / Excusé

MOLDOVA

M. Vladimir GROSU, Agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice, 31 August 1989 Street, 82 MD 2012 CHISINAU

MONACO

M. Jean-Laurent RAVERA, Administrateur, Agent adjoint du gouvernement, Département des Relations Extérieures de Monaco, BP n° 522, MC 98015 MONACO Cedex

MONTENEGRO

Mr Zeljko TOMOVIČ, Advisor of Minister, Ministry of Justice, St V. Karadzića Br. 3, 81000 PODGORICA

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Wendy-vander SLUIJS, Ministry of Foreign Affairs, Dept. DJZ/IR, P.O. Box 20061, 2500 EB THE HAGUE

NORWAY / NORVEGE

Mr Michael REIERTSEN, Higher Executive Officer, Legislation Department, The Ministry of Justice and the Police, P.O Box 8005 Dep., N-0030 OSLO

POLAND / POLOGNE

Mrs Aleksandra MEŻYKOWSKA, Deputy Plenipotentiary of the Minister of Foreign Affairs for Cases and Procedures

PORTUGAL

Mme Ana GARCIA MARQUES, Lawyer, Assistant to the Agent of the Portuguese Government, Procuradoria-Geral da República, Rua da Escola Politécnica, 140, P-1269-269 LISBOA

ROMANIA / ROUMANIE

Mme Ioana ILIE, Chef du service – Service de l'Exécution des Arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, Ministère des Affaires étrangères de la Roumanie, Aleea Modrogan, n° 14, BUCAREST

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Ms Tatiana KLEYMENOVA, Ministry of Foreign Affairs, Smolenskaya-Sennaya, 32/34, 119200 MOSCOW

SAN MARINO / SAINT MARIN

Apologised / Excusé

SERBIA / SERBIE

Mr Slavoljub CARIC, Government Agent, Agency of Human and Minority Rights, Office of the Agent before the ECHR, Boul. Mihaola Pupina 2, 11000 BELGRADE

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Ms Marica PIROŠIKOVÁ, Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice, Župné nám. 13, 813 11 BRATISLAVA

SLOVENIA/SLOVENIE

Apologised / Excusé

SPAIN / ESPAGNE

M. Ignacio BLASCO LOZANO, *Abogado del Estado-Jefe*, Agent du Gouvernement - Chef du Service juridique des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice, Calle Ayala, 4, E - 28001 MADRID

SWEDEN / SUEDE

Ms Charlotte HELLNER, Deputy Director, Ministry for Foreign Affairs, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law (FMR), Malm Morgsgatan 3, SE-103 39 STOCKHOLM

SWITZERLAND / SUISSE

M. Adrian SCHEIDEGGER, Office fédéral de la justice, Agent suppléant du gouvernement suisse, Bundesrain 20, CH-3003 BERNE

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"/**"L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE"**

Ms Danica STANOJEVIC, Head of Government Agent Support Unit, Ministry of Justice, Dimitrie Cupovski 66, 1000 SKOPJE

TURKEY / TURQUIE

Apologised / Excusé

UKRAINE

Mr Yuriy ZAYTSEV, Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice, 13, Horodetsky str. 01001 KYIV

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Rob LINHAM, Head of Human Rights Policy, Ministry of Justice, Selborne House 6.10, 54 Victoria Street, LONDON, SW1 6QW

* * *

PARTICIPANTS**PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE**

Apologised / Excusé

**OFFICE OF THE COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS /
BUREAU DU COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Apologised / Excusé

States with observer Status of the Council of Europe**Etats ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe**

Apologised / Excusé

SECRETARIAT

Directorate General of Human Rights and Legal Affairs / Direction Générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques, Council of Europe/Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex

Mr Jan KLEIJSEN, Director of Standard-Setting / Directeur des Activités normatives,

M. Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme,

Mr David MILNER, Administrator / Administrateur, Secretary of the DH-PR / Secrétaire du DH-PR, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme

Mme Virginie FLORES, Lawyer / Juriste, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division/Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme

Mme Michèle COGNARD, Assistant / Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division/Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme

* * *

Interpreters/Interprètes

Mme BOUX

M. TYCZKA

Mme JAIN

Annexe II

Ordre du jour

Point 1 : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour annoté

La réunion sera principalement consacrée à (i) l'examen et l'éventuel adoption des projets de note de suivi de la mise en œuvre des « recommandations prioritaires » préparées par le Groupe B et (ii) l'examen et l'adoption du projet de rapport d'activité portant sur les travaux en cours visant à assurer l'efficacité de la mise en œuvre de la CEDH aux niveaux national et européen, i.e. l'état d'avancement des travaux menés par les Groupes A (exécution des arrêts) et B (suivi des recommandations) du DH-PR.

Documents de travail

- Projet d'ordre du jour DH-PR(2008)OJ001
- Rapport de la 75^e réunion du CDDH-BU (Paris, 28-29 février 2008) CDDH-BU(2008)00...
- Rapport de la 62^e réunion du DH-PR (3-5 octobre 2007) DH-PR (2007)004
- Mandats du CDDH et des instances qui lui sont subordonnées (adoptés par les CDDH(2007)002
Délégués des Ministres lors de leur 984^e réunion, 17-18 Jan. 2007) pp : 13-16 et 37-43

Point 2 : Suivi de la mise en œuvre des trois « recommandations prioritaires »

Les membres sont invités à continuer l'examen des projets de note de suivi présentés par les Rapporteurs, révisés conformément aux discussions de la 10^e réunion du Groupe B (6-8 février 2008), en vue de leur adoption.

Documents de travail (toutes les recommandations)

- Rapport de la 10^e réunion du Groupe de travail B (6-8 fév. 2008) GT-DH-PR B(2008)005
- Réponses au nouveau questionnaire reçu par le Secrétariat DH-PR(2006)004 Bil rev 3
- Contributions des Structures nationales des Droits de l'Homme (NHRS) au suivi de la mise en œuvre dans leur pays des recommandations du Comité des Ministres CommDH/NHRS(2008)06 rev

1) Suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2004)6 sur l'amélioration des recours internes

Documents de travail

- Projet de note de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2004)6 GT-DH-PR B(2008)001 rev
- Analyse préliminaire des réponses portant sur la Rec(2004)6 GT-DH-PR(2007)001 Bil
- Compendium des informations contenues dans le document CDDH(2006)008 GT-DH-PR B(2008)004
Addenda II et III, réponses au Questionnaire du 27 juillet 2006 (document DH-PR(2006)002), réponses additionnels par les Etats aux questions posées par le Rapporteur en mars 2007, ainsi que les réponses au Questionnaire sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme au niveau national (Document DH-PR(2006)007rev Bil)

2) Suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2000)2 sur le réexamen ou la réouverture des affaires

Documents de travail

- Projet de note de suivi de la mise en oeuvre de la Recommandation Rec(2000)2	GT-DH-PR B(2008)005 Annex IV
- Analyse préliminaire des réponses concernant Rec(2000)2	GT-DH-PR(2007)004 Bil rev 1

3) Suivi de la mise en oeuvre de la Recommandation Rec(2004)5 sur la vérification de la compatibilité des normes

Documents de travail

- Projet de note de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2004)5	GT-DH-PR B(2008)005 Annexe III
- Analyse préliminaire des réponses concernant Rec(2000)2	GT-DH-PR(2007)002 Bil

Point 3 : Projet de rapport d'activités à transmettre au CDDH d'ici le 15 mars 2008

Documents de travail

- Projet de rapport d'activités	CDDH(2008)...
- Rapport de la 3e réunion du Groupe A (3-5 Septembre 2007)	GT-DH-PR A(2007)004
- Rapport des 8e, 9e et 10e réunions du Groupe B	GT-DH-PR B(2007)006, (2007)007 et (2008)005

1) Documents d'information concernant le travail du GROUPE A

a) Concernant le projet de recommandation sur des moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour⁵

- Eléments préparés par le Secrétariat pour inclusion éventuelle dans le projet de recommandation	GT-DH-PR A(2007)002
- Propositions pour le projet de recommandation soumises par des membres/participants du Groupe A	GT-DH-PR A(2007)001 Bil
- Compilation des notes d'information envoyées par les Etats sur l'exécution des arrêts au niveau national	DH-PR(2006)007Bil rev
- Pistes de réflexion sur les moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne : Note du Service de l'Exécution des Arrêts de la Cour	GT-DH-PR A(2006)003
- Résolution 1516(2006) et Recommandation 1764 (2006) de l'Assemblée parlementaire sur « La mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme » et le Rapport Jurgens du 18 septembre 2006, doc. 11020	
- Rapport des Délégués des Ministres à la 116e session du Comité des Ministres	CM(2006)39 final

b) Concernant le développement de propositions pratiques pour la surveillance de l'exécution des arrêts en cas de lenteur ou de négligence dans l'exécution

- « L'effectivité de la Convention européenne des Droits de l'Homme au niveau national » la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée Parlementaire	AS/Jur (2007) 35 rev 2
- Conclusions et rapports de la Table Ronde à Athènes « Mise en œuvre des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit en Europe : la coopération entre les Médiateurs, les Institutions nationales des Droits de l'Homme et le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe », 12-13 avril 2007 http://www.coe.int/t/commissioner/Activities/event_files/070412NHRlroundtable_fr.asp	CM/AS(2007)Rec 1764
- Méthodes de travail pour la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	CM/Inf/DH(2006)9 rev 3

⁵ La recommandation a été adoptée par les Délégués des Ministres lors de leur 1017e réunion (6 février 2008).

- Rapport des Délégués des Ministres à la 116e session du Comité des Ministres	CM(2006)39 final
- Suggestions pratiques du CDDH aux Délégués des Ministres pour faire face aux situations de lenteur ou de négligence dans l'exécution des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme	CDDH(2006)008, Annexe IV
- Réponses en cas de lenteur ou de négligence dans la mise en œuvre d'un arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme ou en cas de non-exécution de celui-ci : Note d'information établie par la Direction Générale II – Droits de l'Homme	CM(2003)37 rev 6

2) Documents d'information concernant le travail du GROUPE B

a) En ce qui concerne toutes les recommandations

- Texte des recommandations et de leurs rapports explicatifs ou annexes	DH-PR(2005)012
- Rapport des Délégués des Ministres à la 116e session du CM (12 Mai 2006)	CM(2006)39 final
- Rapport de la 10e réunion du Groupe de travail B (6-8 Fév. 2008)	GT-DH-PR B(2008)005
- Questionnaire sur la mise en oeuvre du suivi des cinq recommandations (27 Juillet 2006)	DH-PR(2006)002
- Réponses au nouveau questionnaire reçu par le Secrétariat	DH-PR(2006)004 Bil rev 3
- Contributions des Structures Nationales des Droits de l'Homme (NHRs) sur contrôle de la mise en oeuvre dans leur pays des Recommandations du Comité des Ministres	CommDH/NHRS(2008)06 Rev

b) En ce qui concerne, plus particulièrement, la Recommandation Rec(2004)6 sur l'amélioration des recours internes

- Projet de note de suivi de la mise en oeuvre de la Recommandation Rec(2004)6	GT-DH-PR B(2008)001 rev
- Compendium des informations contenues dans le document CDDH(2006)008 Addenda II et III, réponses au Questionnaire du 27 Juillet 2006 (document DH-PR(2006)002), réponses additionnelles des états aux questions posées par le Rapporteur en Mars 2007, ainsi que les réponses au Questionnaire sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme au niveau national (Document DH-PR(2006)007rev Bil)	GT-DH-PR B(2008)004
- Analyse préliminaire des réponses concernant Rec(2004)6	GT-DH-PR(2007)001 Bil

c) En ce qui concerne, plus particulièrement, la Recommandation Rec(2004)5 sur la vérification de la compatibilité

- Projet de note de suivi de la mise en oeuvre de la Recommandation Rec(2004)5	GT-DH-PR B(2008)005 Annexe III
- Analyse préliminaire des réponses concernant la Recommandation Rec(2000)2	GT-DH-PR(2007)002 Bil

d) En ce qui concerne, plus particulièrement, la Recommandation Rec(2000)2 sur l'amélioration des recours internes

- Projet de note de suivi de la mise en oeuvre de la Recommandation Rec(2000)2	GT-DH-PR B(2008)005 Annexe IV
- Analyse préliminaire des réponses concernant la Recommandation Rec(2000)2	GT-DH-PR(2007)004 Bil rev 1

Point 4 : Questions diverses

Point 5 : Adoption du projet de rapport d'activité et des conclusions de la réunion